

CERTIFICAT ADMINISTRATIF - BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Je soussigné, Francis GUERRIER, Maire de Cély-en-Bière, certifie que les biens suivants transférés du BUDGET ASSAINISSEMENT vers le budget communal doivent être mis à la disposition du budget de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, dans le cadre des compétences transférées

Article/n° inventaire	Désignation du bien	Année acquisition	Durée	Valeur origine	Amortissements antérieurs	V.N.C.
21532/4	Réseau assainissement	1996	0	288 555,61	0,00	288 555,61
	<i>TOTAL INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE</i>			<i>288 555,61</i>	<i>0,00</i>	<i>288 555,61</i>

Certificat établi pour mise à jour de l'état de l'actif et de l'inventaire de la commune et pour intégration des biens mis à disposition dans l'état de l'actif et de l'inventaire du budget de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Fait à Cély-en-Bière, le 19 octobre 2023
Le Maire
Francis GUERRIER